

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC JEUNES)

Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", les employeurs du secteur non marchand peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé de moins de 31 ans en contrat Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes).

De quoi s'agit-il ?

L'aide à l'insertion professionnelle, attribuée à l'employeur qui recrute en PEC un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé de moins de 31 ans, s'élève à **65 % du SMIC**.

Dans le cadre du PEC jeunes, le contrat de travail doit remplir les critères suivants

- Un CDD ou un CDI ;
- Une durée minimale de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois ;
- Un minimum hebdomadaire de 20 heures.

Ce contrat permet à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de s'engager dans une expérience de travail avec un accompagnement tout au long de son parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Vous pouvez recruter un jeune en PEC si vous êtes employeur du secteur non marchand (associations, collectivités territoriales etc). Vous souhaitez vous engager à accompagner un bénéficiaire, le service public peut vous aider à concrétiser votre projet en fonction de votre capacité à proposer un parcours insérant.

Comment en bénéficier ?

Adressez-vous au service public de l'emploi pour tout recrutement ou toute demande de précisions aux numéros suivants :

Nord Meusien

Pôle emploi VERDUN : 03.29.86.97.80

Mission locale : 03.29.86.25.26

Cap emploi : 03.29.70.02.30

Sud Meusien

Pôle emploi BAR LE DUC : 03.29.77.50.86

Pôle emploi COMMERCY : 03.29.91.83.96

Mission locale : 03.29.79.01.13

Cap emploi : 03.29.76.18.79

